



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports*

**Direction générale des infrastructures, des
transports et des mobilités**

La Défense, le 5 février 2024

Le directeur général des infrastructures, des
transports et des mobilités

à

Monsieur le Directeur du bureau d'enquêtes sur
les accidents de transport terrestre

**Objet : rapport d'enquête technique sur la collision entre un train de marchandises et un convoi routier
exceptionnel survenue le 16 juin 2021 sur le passage à niveau n° 17 à Rumigny (Ardennes)**

Par courrier du 4 août 2023, vous m'avez transmis le rapport d'enquête technique sur la collision entre un train de marchandises et un convoi exceptionnel survenue le 16 juin 2021 sur le passage à niveau n° 17 à Rumigny (Ardennes). Ce rapport formule notamment une recommandation et trois invitations à l'attention de la DGITM.

Le BEA-TT recommande (R5) à la DGITM de « demander aux préfets de département, lors de la tenue des commissions départementales prévues par la mesure 10 du plan d'actions pour améliorer la sécurisation des passages à niveau du 3 mai 2019, d'insister auprès de l'ensemble des acteurs sur les points suivants :

- *partager les modifications réalisées, notamment les nouveaux relevés topographiques et les profils en long et en travers des infrastructures aux abords et au droit des PN suite à des travaux ;*
- *étudier avant la réouverture de la route à la suite des travaux les nouvelles conditions de franchissement des PN par les usagers routiers, notamment les convois exceptionnels et les transports scolaires qui peuvent utiliser des véhicules aux capacités de franchissement plus faibles qu'un véhicule léger ;*
- *profiter de l'actualisation des diagnostics et de la mise à jour annuelle de la liste des PN à franchissement difficile pour échanger sur des éventuelles modifications de la configuration des lieux ou des circulations ;*

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex
Tél. : 33(0)1 40 81 17 20

- *veiller à la disponibilité des données relatives aux profils en long des infrastructures aux abords et au droit des PN, pour que les professionnels du transport routier des voyageurs et de marchandises puissent plus facilement étudier le franchissement des PN par leurs véhicules »*

Je vous confirme que cette demande sera adressée aux DDT(M) via les DREAL. J'observe toutefois que si ces sujets peuvent être abordés dans les commissions départementales que vous visez, l'objectif de ces dernières est avant tout d'assurer le suivi du plan d'action au niveau local, et en particulier la réalisation des diagnostics de sécurité routière au droit des passages à niveau, leur mise à jour et la mise en place des actions d'amélioration de la sécurité, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, conformément à l'instruction du Gouvernement du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour améliorer la sécurisation des passages à niveau.

En particulier, pour ce qui concerne le dernier point, qui fait écho à la recommandation R3 adressée aux gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, le rappel sera fait lors des commissions départementales. Ce point sera également évoqué lors de la prochaine instance nationale des passages à niveau à laquelle participe un représentant des DREAL. Il faut cependant préciser que les données de profil en long routier sont rarement disponibles sous un format numérique, en particulier pour les routes secondaires. Le partage n'en reste pas moins souhaitable s'il est disponible.

Par ailleurs, la première invitation est formulée ainsi : « *Le BEA-TT invite la DSR, la DGITM et SNCF Réseau à publier sur les sites Internet à destination du public ou des professionnels les documents de communication réalisés en plusieurs langues relatifs aux règles de circulation et de franchissement des passages à niveau par les convois exceptionnels »*.

En réponse à cette invitation, je vous indique que la DGITM va procéder à la mise en ligne de tels documents sur le site Internet du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La troisième invitation est adressée à la DSR et à la DGITM afin qu'elles organisent « *un groupe de travail réunissant les représentants des gestionnaires des infrastructures routières, des gestionnaires des infrastructures ferroviaires, des fédérations des transporteurs de voyageurs et de marchandises ainsi que les fournisseurs d'aide à la navigation* », et ce avec trois objectifs énumérés dans le rapport (définition du contenu et organisation du recueil des données des profils en long des voies aux abords et au droit des passages à niveau, faisabilité d'un outil de calcul du franchissement des passages à niveau en fonction des caractéristiques des voies et des véhicules, intégration de ces données dans les outils en développement dans les ministères et dans les outils d'aide à la navigation).

En réponse à cette invitation, je tiens à souligner la complexité très élevée d'une telle approche, en raison notamment de la diversité des configurations des véhicules et convois, de la difficulté pour la multiplicité de collectivités territoriales de s'engager financièrement et de façon coordonnée dans l'acquisition des données de profils en long, et du risque de fausse sécurisation des franchissements apportée par le calcul numérique en fonction des paramétrages relatifs aux véhicules qui seraient opérés par les transporteurs routiers. Pour ces raisons et en accord avec la DSR, nous n'entendons pas lui donner suite.

Enfin, le BEA-TT invite la DSR à « renforcer les échanges avec la DGITM pour étudier les liens qui pourraient être faits entre les outils en cours de développement, tels DiaLog ou Mon-Transport-Exceptionnel, pour faciliter la préparation des franchissements des PN par les véhicules de transport de voyageurs ou de marchandises ».

En réponse à cette invitation, je vous indique que les équipes de la sous-direction « multimodalité, innovation, numérique et territoires » (MINT) travaillent d'ores et déjà à l'amélioration de la mise en visibilité des PN au travers des applications de calcul d'itinéraire, en collaboration avec la SNCF et les principaux fournisseurs de services d'aide à la mobilité. La base de données des PN produite par SNCF Réseau est ainsi disponible sur le point d'accès national aux données de transport (transport.data.gouv.fr), et d'autres outils en cours de développement tel que DiaLog donneront prochainement aux gestionnaires de voirie de nouveaux leviers afin d'intégrer la prise en compte des PN dans les plans de circulation. Le pôle numérique de la sous-direction MINT se tient à disposition de la DSR afin de développer plus avant ces aspects.

*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, de ma respectueuse considération.

Le directeur général des infrastructures,
des transports et des mobilités

Signature
numérique de
Gintz
Date : 2024.03.05
01:45:02 +01'00'